

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **quinzième jour de décembre 2008 à 20h00**  
au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Martin Sévégné  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**08-12-426**

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 10 décembre 2008
  - no 8CH001956 840.79 \$
- En date du 10 novembre 2008
  - no 8CH001753 annulé

ADOPTÉE

**08-12-427**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 15 décembre 2008
  - nos 8CH001957 à 8CH002040 111 490.65 \$

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 15 décembre 2008
  - nos 8CH200050 à 8CH200054 73 580.03 \$

ADOPTÉE

08-12-428

**Règlement no 2008-155 concernant l'imposition pour 2009 des taxes foncières, d'affaires et de compensation**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-155 concernant l'imposition pour 2009 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

08-12-429

**Règlement no 2008-156 concernant l'imposition pour 2009 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-156 concernant l'imposition pour 2009 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

08-12-430

**Règlement no 2008-157 concernant la tarification 2009 pour le service d'aqueduc**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-157 concernant la tarification 2009 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

08-12-431

**Règlement no 2008-158 concernant la tarification 2009 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-158 concernant la tarification 2009 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

08-12-432

**Taux d'intérêts sur arrérage de taxes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2009.

ADOPTÉE

08-12-433

**Renouvellement de l'emprunt temporaire**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2009, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

08-12-434

**Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2008, soit 129 212.75 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville;

Également de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels 2008, soit 109 470.00 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-12-435

**Remboursement anticipé au fonds de roulement**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2008, un montant de 89 400 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 08-10-315.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE

08-12-436

**Avis de motion – Nouveau règlement concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir de dépenser**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un nouveau règlement concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir de dépenser.

08-12-437

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2007-139 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2007-139 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire.

08-12-438

**Réseau de prévention Suicide des Bois-Francis – Soirée bénéfice**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de quatre billets au montant total de 240 \$, afin de participer à la soirée bénéfice organisée par le Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc, le 6 février 2009.

ADOPTÉE

08-12-439

**Achat d'un camion pick-up 2009**

ATTENDU QUE le service des travaux publics désire acquérir une camionnette pour le déplacement des travailleurs aux différents lieux de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par le Concessionnaire automobiles Parr et Leconte, pour l'achat d'une camionnette Ford Ranger 2009 au prix de 19,300 \$ avant taxes incluant les options inscrites à l'offre d'achat;

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à immatriculer ledit véhicule ainsi que d'y installer les équipements de sécurité et communications ainsi que le lettrage identifiant la Ville de Princeville;

QU'un montant de 20,800 \$ soit approprié du Fonds de roulement et remboursable en trois versements annuels égaux pour financer cette dépense.

ADOPTÉE

08-12-440

**Entente concernant la gestion des ponts –Autorisation de signature**

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts, un caractère stratégique afin que la gestion de ces ponts relève du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE le décret no 98-2003 du 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiés par le décret no 1176-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001;

ATTENDU QUE le Ministre des Transports assume la responsabilité des Éléments structuraux et des Dispositifs de retenue des Ponts énumérés à l'annexe du décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 et que les municipalité continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage des ces Ponts;

ATTENDU QU'il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser les responsabilités des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil de la Ville de Princeville autorise la signature d'une entente avec le Ministère des Transports du Québec pour établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente de gestion des ponts avec le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-12-441

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard, greffier adj.

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière